



QUELLE FISCALITE AU SERVICE DE LA JUSTICE SOCIALE ?

PRÉSENTÉ PAR : OMAR RAISSOUNI

PLAN DE LA PRESENTATION

- ▶ Introduction
- ▶ Premier niveau : Injustice découlant des pratiques de non-conformité fiscale
- ▶ Deuxième niveau : Injustice inhérente à la loi fiscale en vigueur
- ▶ Troisième niveau : Injustice découlant de l'action de l'administration fiscale
- ▶ Pistes de réflexions

INTRODUCTION

- ▶ Creusement des inégalités et attentes et revendications des citoyens
- ▶ Fiscalité comme principal instrument de la redistribution
- ▶ fiscalité comme interface essentielle entre l'Etat et les citoyens

Bref rappel des principales évolutions récentes du système fiscal marocain

Trois grandes périodes :

- ❖ La période qui s'étale du lendemain de la mise en œuvre de la loi cadre de 1984 aux premières assises de la fiscalité en novembre 1999 ;
- ❖ La deuxième période qui s'étend de 1999 jusqu'à 2011 ;
- ❖ La période récente qui s'étend de 2011 à nos jours.

Bref rappel des principales évolutions récentes du système fiscal marocain

La période qui s'étale du lendemain de la mise en œuvre de la loi cadre de 1984 aux premières assises de la fiscalité en novembre 1999 :

- ❖ la mise en place d'un système fiscal moderne centré sur les trois principaux impôts à savoir l'IS, la TVA et l'IR ;
- ❖ l'organisation de l'administration de façon polyvalente dans le cadre de la gestion du dossier unique.

Bref rappel des principales évolutions récentes du système fiscal marocain

La deuxième période qui s'étend de 1999 jusqu'à 2011

- ❖ simplification, cohérence et harmonisation du système fiscal
 - ❖ production du premier rapport sur les dépenses fiscales accompagnant la LDF 2005
 - ❖ promulgation du code général des impôts en 2007
- ❖ réforme de la fiscalité des collectivités territoriales;
- ❖ Recentrage de l'organisation de l'administration fiscale sur le contribuable(services des grands contribuables, services des PME et services des particuliers)

Bref rappel des principales évolutions récentes du système fiscal marocain

- ▶ un accroissement très important des recettes fiscales
Ce qui a permis de faire plusieurs réductions de taux d'impositions notamment de l'IS et de l'IR :
 - ▶ L'IS passe de **35% à 30%** en 2008
 - ▶ L'IR a vu son taux marginal passer de **42% à 38%**, la dernière tranche passer de **120 000 à 180 000DH** et le seuil d'exonération a été relevé de **24 000 à 30 000 DH** et ce durant les années 2009 et 2010

Bref rappel des principales évolutions récentes du système fiscal marocain

La période récente qui s'étend de 2011 à nos jours:

- ❖ Fiscalité « d'exception » :
 - ❖ contributions de solidarité et nouvelles taxes affectées ;
 - ❖ amnistie fiscale des amendes, pénalités et majorations en 2013 et 2018;
 - ❖ amnistie fiscale et de change sur les avoirs et liquidités détenus à l'étranger en 2014 et celle concernant les revenus générés par les avoirs et liquidités détenus par les personnes physiques résidentes de nationalité étrangère en 2018;
 - ❖ institution du dispositif incitatif visant à intégrer les contribuables opérant dans l'informel au secteur formel,...

Bref rappel des principales évolutions récentes du système fiscal marocain

- ▶ régime de l'auto entrepreneur
- ▶ Fiscalisation de l'agriculture
- ▶ démarche de catégorisation et promulgation du référentiel des prix des transactions immobilières
- ▶ réforme du système des recours et du système des sanctions
- ▶ Avancées en matière de dématérialisation (les télépaiements représentent 76% des recettes spontanées en 2017)

Premier niveau : l'injustice découlant de la non-conformité fiscale

- ▶ Importance du secteur informel
- ▶ Nombre important de défaillants en matière de déclaration et paiement : **371 655** lettres de relances des défaillants ont été envoyées en 2017 ;
- ▶ Nombre important d'entreprises déficitaires : près des deux tiers ;
- ▶ Concentration des recettes de l'IS et de l'IR : Les fameuses **2%** des sociétés qui paient **80%** de l'IS et les **73%** de l'IR payés par les salariés ;

Premier niveau : l'injustice découlant de la non-conformité fiscale

- ▶ Taux de rotation très insuffisant en matière de contrôle fiscal : malgré les progrès très importants réalisés, on ne vérifie annuellement que moins de **1%** de la population fiscale active vérifiable
- ▶ Importance des restes à recouvrer

Deuxième niveau : l'injustice dans le dispositif législatif lui même

- ▶ Importance des dépenses fiscales : **33 421 MDH** pour **309** mesures évaluées sur **418** recensées (**69.4%** d'exonérations totales et **25.4%** au bénéfice des activités immobilières);
- ▶ Base et barème de l'IR concentrant la charge fiscale sur les revenus du travail et des classes moyennes ;

les tranches du barème de l'IR s'échelonnent entre **30 000 DH** et **180 000 DH** par an(soit entre **2500** et **15000 DH par mois**)

le taux marginal de **38%** démarre dès le revenu de **180 000 DH** par an (**15 000 DH par mois**)



Deuxième niveau : l'injustice dans le dispositif législatif lui même

- ▶ Incohérence barème progressif IS et barème IR
- ▶ Abattements à la base plus importants pour les revenus fonciers que pour les revenus salariaux(40% contre 20% avec plafonnement)

Deuxième niveau : l'injustice dans le dispositif législatif lui même

- ▶ Faiblesse des déductions pour charges de famille : **360** DH par an dans la limite de **2160** DH et ne couvrent pas toutes les personnes à charge dans les foyers marocains (notamment les parents sans ressources)
- ▶ Neutralité non encore assurée pour la TVA ;
- ▶ Profusion de taxes de nature parafiscale :

Troisième niveau : injustice découlant de l'action de l'administration

- ▶ pouvoir d'appréciation de l'administration encore insuffisamment encadré : cas des taxations d'office, de détermination des valeurs locatives et des coefficients en matière d'IR des forfaitaires, et de remise des majorations et pénalités
- ▶ Persistance de cas d'absence de réponse ou réponse avec retard aux réclamations des contribuables.

Troisième niveau : injustice découlant de l'action de l'administration

- ▶ Déroulement de certains contrôles fiscaux donnant lieu à des résultats disproportionnés par rapport à la réalité de la non-conformité des contribuables

PISTES DE REFLEXIONS

- ▶ Accroître de façon substantielle les moyens de l'administration (effectifs, expertise et information)
- ▶ Tirer les enseignements des dispositifs en place et établir un plan d'action concerté avec les professionnels pour atténuer l'emprise du secteur informel ;
- ▶ Mettre un terme à toutes les dépenses fiscales non justifiées
- ▶ Mettre un terme à la profusion des prélèvements à caractère parafiscal

PISTES DE REFLEXIONS

- ▶ Assurer une meilleure appréhension de l'activité immobilière qui recèle un important potentiel de recettes ;
- ▶ Prospecter de nouvelles niches de fiscalisation : transmission de patrimoine par héritage ou donation, actifs immobiliers non productifs ;
- ▶ Intégrer l'ensemble des revenus des personnes physiques à la base de taxation de l'IR et assurer une cohérence entre les barèmes de l'IS et de l'IR

PISTES DE REFLEXIONS

- ▶ Revoir le barème de l'IR en particulier au niveau des tranches de manière à assurer une progressivité qui met davantage à contribution les hauts revenus, allège la contribution des classes moyennes et modestes avec un relèvement du seuil d'exonération pour épargner les faibles revenus

PISTES DE REFLEXIONS

- ▶ Assurer plus de personnalisation dans la taxation à l'IR des personnes physiques : déduction des dépenses relatives aux personnes à charge (parents et collatéraux sans ressources, personnes en situation d'handicap, notamment) et aux frais de scolarité
- ▶ Faire aboutir la réforme de la TVA pour lui assurer sa neutralité

PISTES DE REFLEXIONS

- ▶ Encadrer davantage le pouvoir d'appréciation de l'administration ;
- ▶ Veiller à un encadrement et à un contrôle hiérarchique plus rigoureux de l'activité de contrôle sur place et sur pièces ;
- ▶ Répondre avec encore plus de célérité aux doléances et réclamations des contribuables tout en argumentant de façon plus précise la décision prise par l'administration ;



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**